

# Politiques Internes 2024



**Animaux :** Les animaux sont permis dans tous les chalets et sur le site. Des frais de séjour pour le premier animal est de 30\$. Le deuxième a des frais de séjour de 15\$, jusqu'à un maximum de 50\$. En acceptant de l'amener avec vous, vous vous engagez à ne pas déranger la clientèle et à garder les lieux propres. Nous demandons de maintenir votre animal en laisse à l'extérieur du chalet et qu'il ne soit jamais laisser seul à l'intérieur du chalet sans surveillance ou il devra être dans une cage. Tout dommage ou nuisance, causé volontairement ou involontairement, devra être acquitté par la personne ayant réservé le chalet.

**Annulation :** Nous pouvons comprendre que des changements puissent survenir, mais les annulations de dernière minute ne nous donnent pas toujours le temps de relouer le chalet. Nous avons donc dû adopter la politique d'annulation suivante:

31 jours et plus avant votre séjour : le montant du dépôt sera remboursé.

30 jours et moins avant votre séjour: 50% du montant est conservé par la Pourvoirie.

## **Modification de la réservation :**

Prendre note que vous devez payer la totalité de votre séjour même si le nombre de personnes ou de nuit est moindre que la réservation.

**Appâts :** Il est interdit de pêcher avec des ménés, morts ou vivants, sous peine d'expulsion.

**Armes à feu :** Aucune arme à feu n'est acceptée sur le site. Que ce soit des pistolets à plomb, carabines, fusils ou autres.

**Batterie marine :** Nous ne garantissons pas la durée de vie d'une batterie en cas de forts vents ou utilisé pour alimenter d'autres équipements ou d'utilisation de votre propre moteur. Nos batteries sont testées pour des moteurs Minn Kota 30lbs.

**Bris, dommage ou vandalisme :** Vous devez informer le personnel à l'accueil de tous bris, dommage ou vandalisme causé au chalet, ou à nos équipements dès votre arrivée afin de ne pas en être tenu responsable. Autrement tout bris, dommage ou vandalisme vous sera facturés sur la carte de crédit au dossier.

**Clé du chalet :** Il est obligatoire de la restituer le jour de son départ avant 11h30.

**Embarcation :** Aucune embarcation de l'extérieur, de quelque type que ce soit (kayak, canot, planche à pagaie, etc.), n'est accepté sur le site.

**Enregistrement obligatoire :** L'enregistrement de tous les clients à l'accueil est nécessaire tant à l'entrée qu'à la sortie. Nous devons maintenir en tout temps une liste de personne sur le territoire. Il est obligatoire d'enregistrer ses prises à la sortie et de nous les montrer.

**État du chalet :** Notre politique est de « laisser le chalet comme vous l'avez reçu ». Nous nous attendons qu'un ménage soit effectué avant le départ et que le lave-vaisselle soit vidé.

**Feu :** Les feux doivent être autorisés au préalable par le préposé à l'accueil. La décision se fera en fonction de l'indice de la SOPFEU. Idem pour les feux d'artifices ou propane, sous peine d'expulsion.

**Heure d'arrivée :** En chalets ou en camping : 16 h. L'option arrivée hâtive, si elle vous est offerte, prévoit une arrivée à midi.

**Heure de départ :** En chalets ou en camping : 11h30. L'option départ tardif, si elle vous est offerte, prévoit un départ à 17h00.

**Interdiction de fumer/vapoter :** Il est formellement interdit de fumer/vapoter à l'intérieur de nos chalets et/ou autour des bâtiments. Un rayon de 9m sans fumée devra être également respecté.

**Invités :** Si vous prévoyez recevoir des invités, aviser l'accueil au préalable. Des frais de 21.74\$ plus taxes par jour sera chargés pour ceux-ci, s'ils quittent avant 20h. S'ils dépassent ce moment, les frais d'une nuit complète vous seront facturés.

**Location d'équipement :** Vous êtes responsables des équipements que vous louez et vous devez les rapporter à l'accueil. Ces derniers ont tous été vérifiés avant de vous les remettre. Ainsi, pour tout bris, dommage ou vandalisme, des frais vous seront facturés selon la valeur de la réparation ou du remplacement.

**Moteur :** Aucun moteur à essence n'est accepté sur nos lacs. Seuls les moteurs électriques sont acceptés.



**Nombre maximal de prises :**

Séjour de 2 jours : 15 prises, dont 3 de +de 14 pouces, par permis autorisé.

Séjour de 3 jours ou plus : 25 truites, dont 3 + de 14 pouces, par permis autorisé.

Surplus de 6\$ la truite supplémentaire capturée qui dépasse le maximum.

**Permis de conducteur d'embarcation de**

**plaisance** : Vous devez détenir un permis de conducteur d'embarcation de plaisance. Veuillez faire les démarches nécessaires avant votre arrivée ici pour l'obtenir.

**Quota :**

Adulte : 10 poissons en sa possession. Maximum 3 truites de + de 14 pouces.

Adolescent avec son permis : 5 poissons, maximum 1 truite de + de 14 pouces.

Adolescent sans permis : Pêche sur le permis du parent

Enfant (11 ans et moins): Partage le quota du parent.

**Remise à l'eau** : Aucune remise à l'eau. Même pour une truite trop petite, qui a mordu sur le bout de la lèvres, une à qui vous n'avez pas fait mal. **C'est NON.**

**Respect des autres** : Le respect entre pêcheurs est primordial. Vous ne devez jamais importuner un autre client, ni lui couper sa voie sans respect des règles de route. Tenez-vous loin des autres. Du poisson, il y en a partout!

**Respect de la nature** : Vous venez en pourvoirie pour profiter d'un site enchanteur dans la nature. Il est donc interdit pour quiconque de faire ses besoins dehors, couper des arbres, récolter du bois mort, endommager la nature, jeter des déchets à l'eau (même les restes de poissons) ou même par terre.

**Salubrité des équipements** : Vous devez remettre la chaloupe dans le même état que vous l'avez reçue : propre, vide de déchets et libre de tout équipement.

**Véhicule électrique** : Il est interdit de recharger votre véhicule au chalet. Vous pourrez le brancher à l'accueil.

**VTT/ Côte-à-Côte** : Aucun VTT, Côte-à-Côte, motocross, motoneige, etc. n'est autorisé et toléré sur le territoire de la Pourvoirie.

J'accepte de me conformer, à toutes ces politiques et à donner un dépôt de sécurité sur ma carte de crédit, avec ma carte en main.

Les montants pour les chalets de 5 personnes et moins est de 500\$, de 6 à 10 personnes, il est de 1000\$ et de 11 personnes et plus, il est de 2000\$. Je reconnais que ce dépôt pourra être utilisé en cas de non-respect d'une des vingt-deux règles. Une pénalité minimale de \$250 est imposée en cas de non-respect de l'une de ces clauses.

Si une autre personne de votre groupe se présente avant vous, vous devez l'informer qu'elle devra être en mesure de fournir le dépôt de garantie pour avoir accès au chalet avec sa carte de crédit. Le titulaire de la carte de crédit qui servira au dépôt doit être présent lors de la transaction. Vous devrez tout de même venir signer la Politique Interne à votre arrivée.

Signé à St-Zénon le \_\_\_\_\_

Signature client \_\_\_\_\_

Numéro réservation \_\_\_\_\_

Nom du client \_\_\_\_\_